

OBJET DE LA MISSION

- **Etudier les incidences financières et fiscales de l'adhésion de Vélizy-Villacoublay à la CA Versailles Grand Parc (CAVGP) et à la CA Grand Paris Seine Ouest (GPSO) pour :**
 - La ville
 - Les contribuables et usagers
 - La communauté d'accueil

- **Doter la ville de conseils et éléments stratégiques relatifs à son adhésion et aux négociations avec la communauté d'accueil.**

LES INCIDENCES DE L'ADHESION A UN GROUPEMENT A FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE

- **Le transfert à la communauté de la fiscalité économique :**
 - Les deux communautés étant dotées du régime de la fiscalité professionnelle unique, c'est la communauté qui va percevoir la fiscalité économique (CET, Tascom, IFER) levée sur le territoire de Vélizy-Villacoublay.
 - Le taux de CFE-U, applicable sur tout le territoire de la CA, s'appliquera aux entreprises situées sur la ville.
- **La perception d'une attribution de compensation :**
 - En contrepartie du transfert de la fiscalité économique, la ville percevra une attribution de compensation destinée à compenser la perte de produit fiscal économique.
 - Cette attribution de compensation sera diminuée des charges transférées à la communauté pour chaque transfert de compétences (cf. volet juridique).
- **Le financement de la collecte des OM**
 - C'est la communauté qui va lever la TEOM en lieu et place de la commune, compte-tenu du transfert de la compétence. Le taux de la communauté s'appliquera donc sur le territoire de la commune.

IMPACT DE L'INTEGRATION DE LA VILLE SUR LE TAUX DE CFE APPLICABLE

- S'il est procédé au calcul du taux moyen pondéré de CFE sur le périmètre étendu des CA, les taux calculés seront inférieurs aux taux de l'année précédente pour les CA.

CALCUL DU TAUX MOYEN PONDERE DE CFE EN CAS D'INTEGRATION DANS CAVGP			
	Bases CFE	Taux CFE	Produit
CA VGP	60 660 426	18,86%	11 440 556
VELIZY-VILLACOUBLAY	47 023 411	14,29%	6 719 645
TOTAL	107 683 837	16,86%	18 160 202

CALCUL DU TAUX MOYEN PONDERE DE CFE EN CAS D'INTEGRATION DANS CAGPSO			
	Bases CFE	Taux CFE	Produit
CAGPSO	251 543 882	18,33%	46 107 994
VELIZY-VILLACOUBLAY	47 023 411	14,29%	6 719 645
TOTAL	298 567 293	17,69%	52 827 639

- En cas de lissage direct du taux de CFE de la ville de Vélizy-Villacoublay, les deux communautés bénéficieraient d'un surcroît de produit fiscal égal à la différence entre le montant de CFE garanti dans l'attribution de compensation et le montant effectivement perçu l'année d'imposition. Dès la 1^{ère} année d'intégration, le surplus de produit fiscal sera égal à 716K€ pour la CAVGP et 633K€ pour la CA GPSO. A compter de 2014 ce surplus représentera près de 10,5% du produit perçu par la CAVGP et 3,5% du produit de CFE perçu par la CAGPSO.

DETERMINATION DE LA DUREE DE LISSAGE DU TAUX DE CFE APPLICABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

	Taux de la communauté	Taux de la ville	Rapport	Nombre d'années de lissage
En cas d'intégration dans la CAVGP	18,86%	14,29%	75,77%	3 ans
En cas d'intégration dans CAGPSO	18,33%	14,29%	77,96%	3 ans

SURCROÎT DE FISCALITE PERCU PAR LES CA EN CAS DE LISSAGE DIRECT DU TAUX DE CFE

	Produit de CFE intégré dans les attributions de compensation à compter de 2012 (1)	Produits de CFE perçus sur le territoire de la ville (application du taux de CFE lissé)			Surcroît de fiscalité pour la CA en 2012 (2)-(1)	Surcroît de fiscalité pour la CA en 2013 (3)-(1)	Surcroît de fiscalité en 2014 et années suivantes (4)-(1)
		2012 (2)	2013 (3)	2014 (3)			
En cas d'intégration dans la CAVGP	6 719 645	7 435 969	8 152 292	8 868 615	716 323	1 432 647	2 148 970
En cas d'intégration dans CAGPSO	6 719 645	7 352 894	7 986 143	8 619 391	633 249	1 266 497	1 899 746

INCIDENCES DE L'INTEGRATION DE LA VILLE DE VELIZY-VILLACOUBLAY SUR LA DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

- Les deux Communautés d'agglomération ont adopté une dotation de solidarité communautaire avec des critères spécifiques :
 - Une redistribution de la croissance du produit de TP (60% pour les communes et 40% pour la CA) pour la CAVGP. Aucun produit n'a été redistribué en 2010.
 - Pour la CAGPSO, une part est répartie selon la population et le potentiel fiscal, une autre part selon les bases nettes de TP. Le montant de la dotation de solidarité communautaire versé aux communes en 2010 est de 19,5M€.

FONDS DE CONCOURS

- **Objet**

- Des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté (quel que soit son régime fiscal) et les communes afin de financer la réalisation et le fonctionnement d'équipements.
- Les fonds de concours peuvent donc être également attribués par les communes à l'EPCI.

- **Conditions de versement**

- Nécessité d'un accord concordant du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes concernées à la majorité simple.
- Le fonds de concours ne peut excéder 50% du solde à financer par la commune ou par l'EPCI.

- La CA Versailles Grand Parc verse des fonds de concours de manière ponctuelle et d'un niveau relativement faible.
- En revanche, la CA Grand Paris Seine Ouest verse deux fonds de concours à ses villes membres :
 - Un fonds de concours de fonctionnement d'un montant de 4M€ à Issy-les-Moulineaux,
 - Un fonds de concours d'investissement d'un montant de 6M€/an à Boulogne-Billancourt (reprise de la décision de la CA Val de Seine au titre de la participation sur 11 ans depuis 2009 à la ZAC Seguin Rives de Seine).

SYNTHESE

SYNTHESE DES INCIDENCES DE L'INTEGRATION

INTEGRATION DANS LA CAVGP

IMPACT SUR LES CONTRIBUABLES

	Taux CFE	TH	TFB	TFNB	TEOM
Ecart de taux	4,57%	0,15%	0,00%	2,06%	2,23%

GAINS POUR LA CA DU LISSAGE DIRECT DU TAUX DE CFE

	Surcroît de CFE pour la CA en 2012	Surcroît de CFE pour la CA en 2013	Gain en termes de CFE en 2014 et années suivantes
CAVGP	716 323	1 432 647	2 148 970
Part dans les ressources de CFE	3,79%	7,31%	10,58%

SURCROIT DE RESSOURCES FISCALES LIEES A L'INTEGRATION EN 2012

	Montant en 2012	Montant horizon 2014 (bases constantes)
CA à périmètre 2011	42 211 968	42 211 968
CA à périmètre 2012	42 975 478	44 406 375
Surcroît (CFE et taxe d'habitation)	763 510	2 194 407

SUPPLEMENT DE PRODUIT DE TEOM POUR 2014

Bases prévisionnelles TEOM 2010 (1)	23 908 826
Taux appliqué de TEOM (horizon 2014) (2)	5,39 %
Produit de TEOM (3) = (1)*(2)	1 288 686
Supplément de produit pour la CA	78899

SURPLUS DE DOTATION D'INTERCOMMUNALITE EN 2012

	Dotations d'intercommunalité
CA à périmètre 2011	6 420 675
CA à périmètre 2012	6 846 273
Surcroît	425 598

INTEGRATION DANS LA CA GPSO

IMPACT SUR LES CONTRIBUABLES

	Taux CFE	TH	TFB	TFNB	TEOM
Ecart de taux	4,04%	0,63%	0,00%	0,55%	-0,16%

GAINS POUR LA CA DU LISSAGE DIRECT DU TAUX DE CFE

	Surcroît de CFE pour la CA en 2012	Surcroît de CFE pour la CA en 2013	Gain en termes de CFE en 2014 et années suivantes
CAGPSO	633 249	1 266 497	1 899 746
Part dans les ressources de CFE	1,18%	2,34%	3,47%

SURCROIT DE RESSOURCES FISCALES LIEES A L'INTEGRATION EN 2012

	Montant des ressources	Montant horizon 2014 (bases constantes)
CA à périmètre 2011	216 299 799	216 299 799
CA à périmètre 2012	217 118 244	218 384 741
Surcroît (CFE et taxe d'habitation)	818 445	2 084 942

SUPPLEMENT DE PRODUIT DE TEOM POUR 2014

Bases prévisionnelles TEOM 2010 (1)	23 089 826
Taux appliqué de TEOM (horizon 2014) (2)	4,24 %
Produit de TEOM (3) = (1)*(2)	1 013 734
Différence de produit pour la CA	- 196 052

SURPLUS DE DOTATION D'INTERCOMMUNALITE EN 2012

	Dotations d'intercommunalité
CA à périmètre 2011	8 839 049
CA à périmètre 2012	9 791 336
Surcroît	952 287

LES INCIDENCES FINANCIÈRES ET FISCALES

- Dans les deux hypothèses d'intégration à une communauté d'agglomération Vélizy-Villacoublay apporte des ressources importantes aux intercommunalités grâce à son potentiel de développement identifié, son taux de CFE, de TEOM et de TH largement inférieur aux taux pratiqués à VGP et GPSO

Pour VGP

- Le montant des impositions économiques de Vélizy-Villacoublay en 2011 est de 22342 K€ alors que la totalité pour VGP est de 23572 K€, soit un poids économique pour Vélizy-Villacoublay de 48,66% de l'intercommunalité.
- - Si lissage des taux de CFE sur trois ans cela représente un surcroît de produit fiscal pour la communauté d'agglomération. (sur 3 ans gain de 4 297 940 euros pour VGP, puis 2 148 970 € /an).
- Gain encaissé par la CA dès la première année liée à la **taxe d'habitation** : 47 000 euros pour VGP.
- De même intégration de Vélizy-Villacoublay apporterait un surplus de **dotations d'intercommunalité** de 952 000 euros en 2012 pour VGP.
- L'intégration de la ville procurerait également un produit supplémentaire de **TEOM** dès la première année de 78 000 €.
- **Soit un total de surplus pour la première année d'intégration de 3 059 K€ pour VGP**

Pour GPSO

- Pour GPSO le poids économique de Vélizy-Villacoublay serait de 16,22 % (impositions économiques de GPSO de 115 389).
- - **Si lissage des taux de CFE** sur trois ans cela représente un surcroît de produit fiscal pour la communauté d'agglomération (sur 3 ans gain de 3 799 492 euros pour GPSO, puis 1 899 746 € /an).
- Gain encaissé par la CA dès la première année liée à la **taxe d'habitation** : 185 000 euros pour GPSO.
- De même intégration de Vélizy-Villacoublay apporterait un surplus de **dotations d'intercommunalité** de 425 000 euros pour GPSO.
- L'intégration de la ville procurera une charge de **TEOM** pour GPSO de 196 000 euros.
- **Soit un total de surplus pour la première année d'intégration de 1 965 K€ pour GPSO.**